

\$9,102.49 H. M. Marler, N.P. (183527).
Rue Stuart; terrain 37 x 96 pds. Lot
30-21. Avila Vaillancourt à Bloch
Alexandre; \$1953.60. J. L. Girouard, N.
P. (183514).

Rue Durocher; terrain 50 x 100 pds.
vacant. Lots 32-237. Mme Joseph E.
Pelletier à Harry Bine Replogle; \$1,850.
R. Lavallée, N.P. (183472).

Terrain n11,977 pds superficie. Lots 24-
14, 23-3, 25-1, 23-4 et 26-1. Philomène
Catherine Murray à Georges Tétreau;
\$7,785. W. H. Cox, N.P. (183470).

Rue Bloomfield; terrain 25 x 100
pds, avec maison en briques. Lot 34a-
23. Robert Neville, jr. à Tobias Butler;
\$6,400. W. H. Cox, N.P. (183469).

Ave McDougall; terrain 2,650 pds.
Lots 55-70 et 71. John Black à John
McCormick; \$3,180. E. Biron, N. P.
(183446).

Rue Durocher; terrain 50 x 100 pds,
vacant. Lot 32-236. Mme Joseph Eu-
gène Pelletier à Arch. E. Houstle; \$1.
850. R. Lavallée, N.P. (183412).

Rues Bloomfield et Champagneur;
terrain 30 x 100 pds, avec maison. Lot
34a-179 et 180. Napoléon D. Léger à
Napoléon Carrières; \$2,100. V. Morin,
N.P. (183731).

Ave Outremont; terrain 30 x 104 pds,
28 x 90 pds, 30 x 90 pds. Lot 35-404
à 409; 418 à 421. The Co-Operative
Home & Investment Co. à Joseph A.
Morin; \$7,251. V. Morin, N.P. (183730).

Rue Stuart; terrain 26 x 108 pds cha-
que lot. Lot 36-136, 137 et 138. Joseph
Gustave Laviolette à Louis E. Desma-
rais; \$2,527.20. J. L. Girouard, N.P.
(183513).

Rue McDougall; terrain, 7,950 pds
total. Lots 35-72, 73 et 74. Arthur
Brossard à John McCormack; \$4,372.50.

E. Cholette, N.P. (183533).

Rue Durocher; terrain 50 x 100 pds.
Lots 32-3-7 et 32-4-31. George Cossar à
Camille A. Chapleau; \$1,700. E. Cho-
lette, N. P. (183536).

Ave Outremont; terrain 59 x 100 pds.
Lots 35-456 et 457. Lewis Ponsonby
Mead à Arthur Brossard; \$2,360. E.
Cholette, N.P. (183537).

Rue Hutcheson; terrain 25 x 100 pds.
Lot 32-8-13. William Thomas Heney à
Raoul Prénoveau; \$1,000. E. Cholette,
N. P. (183538).

Quartier Papineau

Rues Sheppard et Amity; terrain 27.6
x 100 pds, 25 x 100 pds. Lots 173-238 et
239. Mme Vve Charles Sheppard à P.
L. W. Dupré et Cie; \$681.25. V. Morin,
N.P. (183401).

Pointe-Claire

Terrain 50 x 277 pds, avec maisons et
autres bâtisses. Lot P. 59. Léon Ar-
chambault à Joseph W. Lévesque; \$3,000.
J. A. Brunet, N.P. (183624).

Pointe aux Trembles

Terrain, 14 arp. x 95 per., 45 arp. x
82 per., 17 arp. x 20 per, maisons et au-
tres dépendances. Lots 56, 58 et 59. La
Compagnie Lands Limited à Park La-
valtrie Limitée; \$36,000. J. A. Paquin,
N. P. (183678).

Terrain 45 x 42, 17 x 20 per., avec
maison et autres dépendances. Lot 56,
58 et 59. Adélard Monette à Lands Li-
mited; \$36,000. J. A. Paquin, N. P.
(183580).

Terrain 21-2 x 40 arpents, avec mai-
son, grange et autres bâtisses. Lot 207.
Wilfrid Beaudry à Albert Hudon et al.;
\$40,000. F. S. Mackay, N.P. (183447).

Lot 89-96, 97, 165, 166, 90-81, 82, 83,

164, 165, 258 et 259. La Cie Immobiliè-
re de Montréal-Est, Limitée, à Victor
Morin; \$5,996. J. A. Savignac, N. P.
(183683).

Terrain vacant. Lots 228-403 à 408,
410 et 411. Fortunat Laberge à J. Na-
poléon Hudon; \$2,500. E. F. de Varen-
ne, N.P. (183673).

Quartier Rosemont

Parc Champlain. Lots 192-3, 52, 90,
92, 93, 94 et 96. The Prudent Realty et
al. à La Compagnie U. Pauzé & Fils,
Ltée; \$2,574. V. Morin, N.P. (183449).

Sault au Récollet

Chemin Public à Rivière des Prairies;
terrain 60 x profondeur du lot. Lot No
84. Arthur Monette à Gilbert Demers;
\$1,200. J. A. Savignac, N.P. (183440).

Rue Dufferin; terrain 25 x 95, 14 x
85 pds, avec maison. Lots 488-785 à
787. Louis V. Lavertue à Pierre N. Mé-
nard; \$1 et autres considérations. L. C.
Goyette, N.P. (183579).

Quartier St-Denis

Chemin Papineau; terrain 20 x 118
pds. Lots 339-643 et 644, 1-2 S. E. 339-
642. George Gordon Lewis à Joseph
Godbout, jr.; \$2,655. W. de M. Marler,
N.P. (183530).

Rue Huntley; terrain 25 x 100 pds,
avec maisons et autres bâtisses. Lot
1-2 N. O. 8-629. Joseph E. Desjardins à
Henri Ouellette; \$4,000. F. G. Crépeau,
N.P. (183619).

Rue Cowan; terrain 27 x 104, 42 x 104
pds, avec maisons. Lots P. N. O. 8-90b,
8-91. Pierre Primeau à Sylva Grégoire;
\$3,800. J. R. F. Beaudry, N.P. (183549).

Rue St-Hubert, Nos 1700, 1702, 1704,
1706; terrain 20 67 pds, chacun des
lots, avec maisons bois et brique. Lots

POURQUOI NE PAS AUGMENTER VOTRE COMMERCE AU COMPTANT ?

NOTRE PLAN DE PRIMES DE SERVICES DE TABLE LE FERA.

Pensez à ce que c'est que de donner à vos Acheteurs au Comptant

"UN BEAU SERVICE DE TABLE GRATUIT."

Quelque chose dont tous se servent tous les jours, et qui, par conséquent, est une publicité permanente pour votre magasin.

DEMANDEZ DES RENSEIGNEMENTS.

The Montreal Crockery Co., Limited

1693 Avenue Papineau

MONTREAL, P. Q.



Choix de Fermes Mé-
langées pour culture
de grains, laiterie, éle-
vage du bétail.

Des renseignements complets
seront envoyés gratuitement sur
demande adressée à

W. D. SCOTT,
SURINTENDANT
de l'Immigration.
OTTAWA, - Canada.

L'Ouest du Canada

offre une Terre Libre, le sol le meilleur, le
Climat le plus Beau et des Chances de
Succès sans Égales.

Sommaire des Règlements concernant les Terres du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE personne, qui est le seul chef d'une famille, ou toute personne mâle âgée de
plus de 18 ans, peut acquérir comme homestead un quart de section de terre dis-
ponible du Dominion, dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Le
postulant doit se présenter en personne à l'Agence ou Sous-Agence des Terres
du Dominion pour le district. Une entrée par procuration peut être faite dans toute
agence, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur
de celui qui se propose d'acquiescer un homestead.

Devoirs. — Six mois de résidence sur la terre et de culture chaque année pendant
trois ans. Un homme ayant un homestead peut habiter à neuf milles de son homestead
sur une ferme d'au moins 80 acres qu'il possède en propre et occupée par lui, ou par son
père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

Dans certains districts, un homme occupant un homestead et dans de bonnes condi-
tions, a la prérogative d'acheter avant d'autres un quart de section le long de son
homestead. Prix, \$3.00 l'acre.

Devoirs. — Il doit résider pendant six mois, chaque année, et au cours de six ans, à
partir de la date d'entrée de son homestead (y compris le temps requis pour obtenir la
patente de homestead), et cultiver 50 acres en plus.

Un homme ayant un homestead, dont les droits au homestead sont épuisés, et qui
ne peut pas obtenir une préemption, peut prendre un homestead acheté, dans certains
districts. Prix, \$3.00 l'acre.

Devoirs. — Il doit résider six mois, chaque année pendant trois ans, cultiver cin-
quante acres et ériger une maison d'une valeur de \$300.00.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT"

Superficie cultivée en
blé dans le Manitoba,
la Saskatchewan et
l'Alberta.

Années.	Acres.
1902	2,665,864
1903	3,284,086
1904	3,378,301
1905	3,881,199
1906	5,013,544
1907	4,898,286
1908	5,624,000
1909	6,878,900

On s'attend à ce que l'an-
née 1910 offre une autre
forte augmentation de super-
ficie en culture.